

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 25 mai 2020**

DEL.2020.05.25-011 - Association Comité National d'Action Sociale (CNAS) – Désignation du représentant de la ville de Parempuyre.

L'an deux mil vingt, le vingt cinq mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 29
- Nombre de procurations : /
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
28 MAI 2020
Bureau du Courrier

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

DEL.2020.05.25-011 - Association Comité National d'Action Sociale (CNAS) – Désignation du représentant de la ville de Parempuyre.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 ;
- Vu les statuts de l'association Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) pour le personnel des collectivités territoriales ;

Madame le Maire expose que :

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901, le Comité National d'Action Sociale a pour but l'amélioration des conditions de vie des personnels des membres adhérents (collectivités territoriales et leurs établissements) en assurant la mise en œuvre de services et de prestations similaires à ceux proposés par les Comités d'œuvre sociale ou les Comités d'entreprises.

Chaque membre de l'association se doit de désigner un représentant parmi les élus. Il appartient donc au Conseil municipal de désigner son représentant au sein de l'assemblée générale.

Après avoir recueilli les candidatures,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE
Après en avoir délibéré

Ont obtenu les suffrages suivants :

Emmanuel DELPLANQUE	22
Roméo DOS SANTOS	7

Emmanuel DELPLANQUE a été élu pour le représenter la Ville de Parempuyre auprès du CNAS.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 25 mai 2020



Beatrice de François

Beatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre